

ASSOCIATION SPORTIVE - Année scolaire 2022/23

Il existe au sein du collège une Association Sportive (unss) ouverte à tous les élèves quelque soit leur niveau. Cette association fonctionne comme un club omnisports. L'inscription à l'AS permet de pratiquer tous les sports proposés : sports individuels et collectifs, sports de plein air, activités de compétition ou de découverte...

L'organisation de la pratique se fait à deux niveaux : rencontres inter établissements (adaptée au contexte sanitaire) et intra muros. Les séances intra-muros ont lieu le lundi de 12h45 à 13h40 pour les 6^{ème}/5^{ème} , le mardi de 12h45 à 13h40 pour les 4^{ème}/3^{ème} et le mercredi de 12h45 à 17h00 (sorties ou compétitions). L'encadrement des activités est assuré par les professeurs d'EPS du collège. Pour faire partie de cette association, chaque élève doit être licencié et pour cela, il doit fournir à son professeur d'EPS les pièces suivantes :

- ✓ 1 autorisation des parents – représentants légaux de l'élève
- ✓ 1 cotisation annuelle de 25€ pour 1 enfant, 46€ pour 2 enfants et 60€ pour 3 enfants (chèque à l'ordre de « AS du collège Jules Grévy » ou espèces / un tee-shirt personnalisé offert à tout nouvel adhérent)

Rq : LE CERTIFICAT MEDICAL N'EST PLUS OBLIGATOIRE (depuis l'adoption de la nouvelle loi de modernisation de notre système de santé du 26-01-2016)

AUTORISATION PARENTALE À REMETTRE AU PROFESSEUR D'EPS

Je soussigné,

Demeurant à (adresse)

Autorise l'élève

Classe de **né le**

A faire partie de l'AS du collège Jules Grévy. En outre j'accepte que les responsables de l'association sportive et de l'unss autorisent en mon nom une intervention chirurgicale en cas d'urgence. Par ailleurs, j'ai pris connaissance de garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Fait à Le

Signature